

**M. Mahoney:** Monsieur le président, comme le député parlait de l'article 65 et des allocations pour épuisement, je me demande s'il ne pourrait pas nous donner des explications sur le fond de sa thèse concernant le changement qu'il aimerait voir apporter au régime des déductions pour épuisement qu'il a relié directement à la prospection et à l'aménagement et au fait d'accorder aux sociétés extractives l'occasion d'acquérir exactement le même épuisement qu'elles peuvent acquérir en vertu du régime actuel, mais à condition qu'elles mettent en œuvre des programmes de prospection et de mise en valeur. Comment ceci peut-il servir à décourager la prospection, comme le feront, prétend-il, les dispositions actuelles?

**M. Woolliams:** Monsieur le président, j'ai répondu à cela dans mon discours. J'ai dit que nous devons accorder une déduction pour épuisement semblable à celle qui existe aux États-Unis. Comme mon honorable ami le sait, jusqu'à maintenant, une bonne partie de notre développement a été financée par des capitaux étrangers. Ces capitaux se sont acheminés vers notre pays parce que les réserves et les déductions d'épuisement s'accumulaient aux États-Unis à un rythme plus rapide qu'au Canada. Cela a encouragé les investissements américains chez nous, puisque ces investissements y sont exempts d'impôt.

C'est pourquoi j'ai dit que nos lois à l'égard de l'épuisement et de l'impôt devraient être comparables. Je dirais même qu'elles devraient même être plus attrayantes qu'aux États-Unis si nous voulons obtenir l'exploration et l'expansion. C'est pourquoi, avant de commencer mes remarques, j'ai interrogé le secrétaire parlementaire sur la loi d'épuisement aux États-Unis. Il a répondu qu'il communiquerait le renseignement au comité et me le transmettrait. Je pense que j'ai une bonne idée de ce qu'elle est, mais j'aimerais l'entendre énoncer par le gouvernement.

**M. Ritchie:** Monsieur le président, à l'occasion du débat sur le bill fiscal, la discussion de la question des ressources appelle celle de l'attitude que le gouvernement doit prendre sur la somme d'impôts que l'industrie extractive doit verser. A mon avis, la question a un caractère largement politique. Nombreux sont les Canadiens qui croient que, grâce aux déductions pour épuisement et à d'autres encouragements, les sociétés pétrolières ont pu faire des bénéfices extraordinaires et verser bien moins d'impôts qu'elles auraient dû. Quant à moi, je me rappelle que ma famille avait placé \$1,000 dans l'industrie pétrolière de l'Alberta, avant la guerre, pendant les années 30, mais elle n'en a jamais revu un sou. Il n'arrive donc pas toujours qu'un tel placement soit rentable.

• (9.40 p.m.)

Je pense qu'une réponse significative concernant ce problème a été donnée au président du comité des finances, du commerce et des questions économiques, l'honorable député de Gatineau, par les représentants de la Shell Oil venus témoigner au sujet du Livre blanc. Je cite le passage pertinent:

LE PRÉSIDENT: Messieurs, la déduction pour épuisement est un encouragement. Comment déterminez-vous si un encouragement particulier est trop généreux? Pourquoi le taux de 33 p. 100? Le taux de 30 p. 100, de 25 p. 100 ou de 20 p. 100 n'assurerait-il pas le même développement au Canada?

M. BRIDGES: Monsieur le président, cette question a déjà été soulevée aujourd'hui dans un contexte légèrement différent. Comment juge-t-on du niveau approprié d'encouragement pour une industrie? Le problème me paraît très complexe.

Puis-je remonter un peu dans le passé et évoquer l'histoire du pétrole sur le continent nord-américain? Peut-être n'a-t-on pas

insisté suffisamment ce matin sur le fait qu'il n'y a eu que deux vraiment grandes découvertes de pétrole dans tout le continent nord-américain: l'une était celle de l'est du Texas et l'autre celle de la baie Prudhoe. Le reste du pétrole du continent consiste dans des milliers de petites nappes, dont l'exploration exige dans tous les cas une grande quantité de capitaux, et ces capitaux, il faut les trouver.

Si la situation devait changer, supposons par exemple que nous nous attendions tout à coup de trouver dans les régions les plus reculées du Canada plusieurs gisements de l'ampleur de ceux de Kuwait ou d'Abqaiq ou encore comparables à ces énormes gisements du Moyen-Orient—je dois vous dire franchement que nous n'aurions besoin d'aucun stimulant dans ce cas-là. Mais nous croyons que les chances sont extrêmement minimes de ce côté.

Parlons franchement. Les États-Unis et le Canada sont les deux seuls pays au monde où il soit question d'une allocation pour épuisement des ressources. La raison en est, comme je l'ai signalé que la plupart des nappes de pétrole en Amérique du Nord se trouvent dans d'innombrables petites accumulations dont l'exploration et la mise en valeur sont ardues et onéreuses et, naturellement, plus les régions sont reculées, plus le transport de ces ressources sur le rivage, ou à un endroit d'où on pourrait les expédier par pipe-line ou par pétroliers vers les régions de consommation, devient difficile.

C'est ici que se pose la question difficile: En quoi devrait consister un stimulant? On pourrait répondre naturellement que les découvertes sont faites en ce qui concerne le pétrole au Canada. On peut, en rétrospective, dire en quoi consistait le niveau susceptible de favoriser le développement. Pour l'instant, nous ne pouvons que dire que ces grands gisements, même ceux de l'Est du Texas et de Prudhoe Bay, sont peu considérables par rapport à ceux du Kuwait ou d'Abqaiq au Moyen-Orient. En tout cas, le gisement de Prudhoe Bay est dans un endroit très reculé.

Nous espérons que d'autres gisements de ce genre existent dans les régions reculées du Canada, mais nous n'en sommes nullement sûrs. C'est une erreur de la part du gouvernement de croire qu'il y a sûrement encore cinq ou six de ces gisements qui n'attendent que d'être mis à jour.

C'est manquer de réalisme, d'après nous; nous découvrirons probablement d'autres gisements de pétrole mais qui seront du type normal des accumulations nord-américaines, relativement peu étendues, dont l'exploration est difficile et onéreuse, et naturellement plus la région pétrolière est reculée, plus il est difficile de mettre le produit sur le marché. Un stimulant s'impose donc, à notre avis.

Ces commentaires de la part de ces industriels sont tout à fait justes et au point. Nous devons assurer des stimulants à l'industrie pétrolière, sinon le pétrole restera où il est tant qu'il n'y aura pas de hausses de prix sur les marchés internationaux ou que les ressources pétrolières, surtout au Moyen-Orient, ne seront pas épuisées, ce qui permettrait de faire produire nos gisements. Naturellement, tout cela nous amène à nous poser cette question importante: en quoi consistent nos exigences en matière de pétrole et de gaz au Canada? A quel prix devraient-il se vendre et quels stimulants faudrait-il assurer pour l'exploration de leurs gisements? L'initiative prise vendredi dernier, par l'Office national de l'énergie, d'interdire l'exportation de gaz aux États-Unis revêt une signification politique. Encore là, comme en ce qui concerne le projet de loi fiscal, le gouvernement apporte en cours de route des modifications qui sont toutes à son avantage.

Il a sûrement décidé que les producteurs de gaz naturel, notamment ceux de l'Alberta, accepteraient un très bas prix pour leur produit, de façon que les consommateurs du Canada central en profitent. Autrement dit, il est évident que l'Office national de l'énergie a, en ce moment, pris une décision politique au détriment des intérêts de l'Ouest du Canada, mais au profit du Canada central. La quantité de gaz dont l'Office national de l'énergie a refusé l'exportation était bien sûr insignifiante au regard de nos besoins à long terme. Cette décision a été prise malgré l'avis de l'Energy Resource Conservation Board de l'Al-